% DPAM
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM B Real Estate Europe Sustainable

(un compartiment de DPAM B SA, SICAV publique de droit belge)

géré par DPAM SA

Classe E - ISIN: BE0948507414

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

- L'objectif du fonds est de vous offrir une exposition aux titres représentatifs du secteur immobilier européen. Le fonds promeut une combinaison des caractéristiques environnementales et sociales, et doit investir partiellement dans des avoirs ayant un objectif d'investissement durable, au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité pour le secteur des services financiers. Il s'agit d'un fonds géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Politique d'investissement

- Le fonds investit principalement dans des titres représentatifs du secteur immobilier au sens large (certificats immobiliers et actions de Sociétés Immobilières Règlementées (SIR), de sociétés d'investissement en créances immobilières (SIC) ou de sociétés immobilières ou actives dans la promotion et le développement immobilier émis par des entreprises ayant leur siège social et/ou une partie significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision en Europe. La sélection repose sur une méthodologie qui, sur tout le portefeuille, a) exclut les sociétés qui ne sont pas en conformité avec certains normes mondiales en ce compris le Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption), b) exclut les sociétés qui sont impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique, etc) ou c) impliquées dans des controverses ESG sévères (incidents, allégations liées à des problèmes environnementaux, sociaux, de gouvernance). La sélection s'appuie aussi sur une analyse et notation du profil ESG de la société investie au moyen de Scorecard ESG (grilles d'analyse des risques ESG les plus pertinents et les plus matériels auxquels sont exposées les sociétés) uniquement pour la portion des investissements visant un objectif durable. Enfin pour la portion des investissements visant un objectif durable, la recherche d'impact et thématiques de durabilité s'assure que les produits et/ou services de l'entreprise financent – en proportion de son chiffre d'affaires – le développement durable. Vous trouverez plus d'informations sur le site www.dpamfunds.com.

  Benchmark: GPR Europe UK 25% Capped Net Return.
  Utilisation du benchmark: le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances. La sélection et la pondération des actifs dans le portefeuille du fonds peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

Souscription/Remboursement

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h00 (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA.

Types de Parts

- Les parts du fonds sont des parts de distribution, émises sous forme d'actions, donnant droit à un dividende. Ces parts sont réservées à des investisseurs éligibles (tels que définis par la loi de l'Etat Membre d'origine du fonds) et requièrent une souscription initiale de minimum 25.000 EUR.

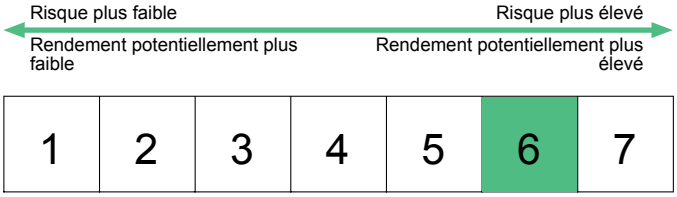
Produits dérivés

- Le fonds peut, de manière facultative, utiliser des produits dérivés (tels que des options et/ou des contrats à terme ('futures' et/ou 'forwards')), et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques (couverture ou exposition du/au risque lié à certains marchés).

Horizon d'investissement

- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans de leur investissement.

Profil de risque et de rendement



- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- *Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.*
- *Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.*
- *Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.*
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'actions dans le portefeuille.
- *Le capital investi dans ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du capital investi dans ce fonds.*

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds :

- Risque de liquidité : les instruments du secteur immobilier peuvent présenter un risque de liquidité élevé. Ce risque se manifeste principalement pendant les périodes de tension sur les marchés.
- Risque de concentration : le portefeuille étant principalement composé de titres de participation émis par des sociétés immobilières européennes, il est susceptible d'être plus spécifiquement exposé au développement économique de ce secteur et de cette zone.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

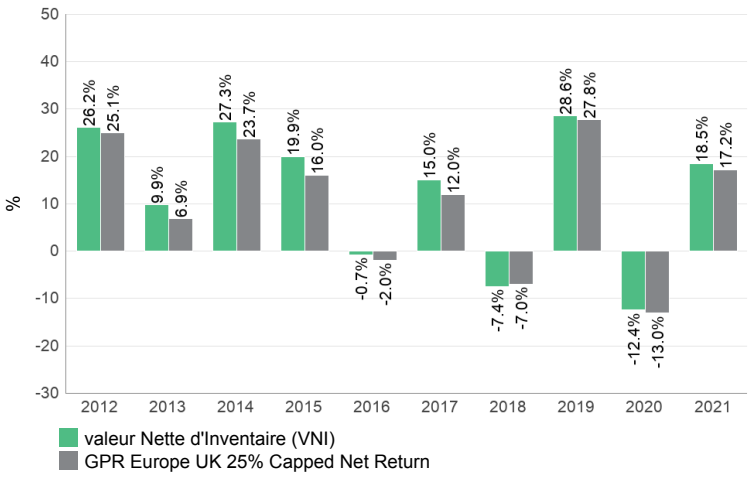
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	Pas applicable.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.92%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas applicable.

- Les frais d'entrée communiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez contacter votre distributeur ou votre conseiller habituel pour qu'il vous communique le montant effectif de ces frais.
- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels (compte tenu d'un changement de frais au 01/10/2021). Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le fonds lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le fonds lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.
- Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.
- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter la section 'Commissions et frais' du prospectus.

Performances passées



- Le diagramme ci-joint illustre les performances réalisées par cette classe au cours de la période y indiquée.
- Ces informations donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances futures.
- Ce compartiment a été créé en 1999. Cette classe a été créée en 2009.
- Ces performances sont calculées en EUR et tiennent compte de tous les frais et commissions mis à charge du compartiment (sans exclusion).
- Ces performances ne suivent pas le benchmark.

Informations pratiques

- Depositaire: Banque Degroof Petercam Luxembourg SA, succursale belge
- Ce fonds est un compartiment de la SICAV DPAM B SA (ci-après 'DPAM B' ou la 'SICAV'). DPAM B est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (Etat membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.
- Une copie du prospectus et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée au siège social (ou, le cas échéant, auprès du service financier) de la SICAV. Ces documents (établis en français, néerlandais et anglais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: www.dpamfunds.com (not. onglets 'Documentations' et 'Informations légales').
- La valeur de vos parts est publiée sur le site www.dpamfunds.com (onglet 'Valeur nette d'inventaire') et sur le site www.beama.be.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- *La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.*
- Les parts détenues dans ce compartiment peuvent être échangées contre des parts d'un autre compartiment de DPAM B, et ce conformément aux modalités prévues dans le prospectus (succinctement reprises dans la sous-rubrique 'Souscription / Remboursement' au recto du présent document).
- Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments de la SICAV, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.
- Pour savoir si d'autres classes de parts de ce fonds sont commercialisées dans votre juridiction et pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus ou le site web susmentionné. Pour plus de précisions sur les termes employés dans ce document, veuillez vous référer au lexique disponible sur le site www.dpamfunds.com (onglet 'Lexique des classes d'actions').
- Les détails de la Politique de Rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site https://www.dpamfunds.com/files/live/sites/degroofpetercam/files/guide/regulatory_disclosures/FR/FR%20Remuneration%20policy.pdf. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à DPAM SA, Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles ou à l'adresse e-mail suivante : DPAM@degroofpetercam.com